

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 24 juin 2024

Délibération n° 2024.06.39

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE.

Excusés : Mmes et MM. Annick MONLON, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Révision des tarifs de l’Espace Capella

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location des salles Luminis et Véga de l'Espace Capella fixés par délibération n°2022.11.70 du 14 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, fixe les tarifs de location des salles de l'Espace Capella à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Salle LUMINIS :

- ***Pour les habitants de Lancié ou associations Lanceronnes (hormis cas listés ci-dessous)***
1 week-end ou 1 jour de semaine : **700 €** + électricité suivant consommation relevée au compteur
- ***Pour les associations Lanceronnes***
 - Sou des Ecoles, Ini For Tutti, Interclasse de Lancié, Lancié Loisirs et Culture, Amicale des retraités, Association paroissiale, CATM Corcelles/Lancié, Amicale

des Sapeurs-Pompiers ou JSP Lancié/Fleurie, Société de chasse, Syndicat viticole, Entre Terre et Ciel, Portage de repas, Mouvements de vie, Fanfare La Note Beaujolaise, Basket Club Lancié Fleurie Villié-Morgon, Arbres de Vie : **gratuité** quel que soit le nombre de manifestations + électricité suivant consommation relevée au compteur.

- Fête des conscrits et passage du flambeau : gratuité + électricité suivant consommation relevée au compteur.
- Associations de classes : une manifestation gratuite par an + électricité relevée au compteur.
- ***Pour les personnes ou associations résidant hors de Lancié***
1 week-end ou 1 jour de semaine : **1500 €** + électricité suivant consommation relevée au compteur

Salle VEGA :

- ***Pour les habitants de Lancié ou associations Lanceronnes (hormis cas listés ci-dessus)***
1 week-end ou 1 jour de semaine : **100€**
- ***Pour les personnes ou associations résidant hors de Lancié***
1 week-end ou 1 jour de semaine : **200€**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

